



Préserver la flore locale

Fiche technique Refuges LPO n°4



Objectif

Limiter ou arrêter l'utilisation des désherbants chimiques pour l'entretien des espaces verts et voiries entraîne la réapparition d'une flore spontanée en ville, au pied des arbres, entre les pavés, dans les jardins, etc. Laisser se développer cette biodiversité ordinaire n'est pas synonyme de manque de propreté et d'entretien, c'est uniquement une autre façon d'envisager l'aménagement paysager du site. Accepter les plantes indigènes en veillant à leur bonne intégration et à leur maîtrise, représente une étape décisive dans le changement de pratiques. L'implantation végétale peut être utilisée comme méthode préventive et alternative au désherbage chimique et peut permettre aux usagers d'accepter progressivement le changement.

Actions à mener

Technique	Principe	Entretien	Conseils	Exemples
Plantes couvre sols	Occuper les espaces dont on veut diminuer l'entretien comme les talus enherbés, les massifs d'arbustes, les pieds d'arbres ou de haies, etc.	Désherber avant la plantation et arroser régulièrement durant la première année, puis tailler et effectuer un apport de compost tous les 3 ans.	<ul style="list-style-type: none"> Choisir des plantes vivaces rustiques et locales ou ayant une utilité pour la faune (plantes nectarifères...). Privilégier les plantes à feuillage dense persistant, qui vivent longtemps et s'étalent (sans devenir envahissantes). 	<ul style="list-style-type: none"> Lierre (<i>Hedera helix</i>), Bugle rampant (<i>Ajuga reptans</i>), Mauve sylvestre (<i>Malva sylvestris</i>), Petite pervenche (<i>Vinca minor</i>), Saponaire officinale (<i>Saponaria officinalis</i>).
Fleurissement de pied de mur, arbres...	Fleurir les zones où la pousse d'herbe et le temps d'entretien sont conséquents : aux pieds d'arbres, le long des murs, le long des clôtures, etc.	<ul style="list-style-type: none"> Avant l'implantation, préparer le terrain : retirer les grosses pierres et plantes invasives. Semer et planter quelques graines. A maturité, nécessite une coupe par an, de préférence tardive, est nécessaire. 	Choisir un mélange d'espèces vivaces à floraison étalée et produit localement. Favoriser également les plantes nectarifères qui seront butinées par les insectes.	<ul style="list-style-type: none"> Valériane officinale (<i>Valeriana officinalis</i>), Groflee des murailles (<i>Erysimum cheiri</i>), Fenouil commun (<i>Foeniculum vulgare</i>), Ail des ours (<i>Allium ursinum</i>).
Prairie fleurie	Limiter l'entretien et le coût de gestion des pelouses et favoriser la biodiversité animale (insectes pollinisateurs, hérissons...) dans les espaces en herbe, au niveau des ronds-points, etc.	Semer et planter de préférence au printemps ou à l'automne. Un seul fauchage par an, à la fin de l'automne est nécessaire.	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier des espèces locales et vivaces et créer un mélange de 30 % de plantes à fleurs (mellifères et nectarifères) et 70 % de graminées. Méfiez-vous des mélanges commerciaux dits « sauvages » qui contiennent parfois des variétés ornementales très éloignées des vraies plantes sauvages locales. 	<ul style="list-style-type: none"> Potentille dressée (<i>Potentilla recta</i>), Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), Luzerne (<i>Medicago sativa</i>), Centauree scabieuse (<i>Centaurea scabiosa</i>), Vipérine (<i>Echium vulgare</i>), Violettes sauvages (<i>Viola sp.</i>), Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>), Mouron rouge (<i>Anagallis arvensis</i>), Vesce cracca (<i>Vicia cracca</i>), Primevère officinale (<i>Primula veris</i>), Trèfle (<i>Trifolium pratense</i>), Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>).

Important : Afin d'éviter d'éventuelles confusions, toujours vérifier le nom latin des plantes lors de l'achat.

Bilan

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">Entretien réduit,Gain esthétique,Augmentation de la biodiversité,Faible investissement,Sert de refuge l'hiver aux insectes et couvre des espaces difficiles d'accès comme les talus.	<ul style="list-style-type: none">Implantation minutieuse,Entretien nécessaire la première année pour les plantes couvre-sols,Nécessité de ressemer quelques graines la 2^{ème} année pour la prairie fleurie,Nécessité de communiquer pour informer les habitants.

Coût

Variable en fonction des espèces et de leur conditionnement : de 1 € HT à 3 € HT pour des plantes vivaces locales en godet de 8 cm et de 7 à 20 € HT/m² pour des plantes en pots de 2 à 4 litres.

Mélange de fleurs « Pollinisateurs » : de 4,50 € pour 3 m² à 21,80 € pour 100 m² (Boutique LPO).



Parc Honoré de Balzac, Angers
© LPO Anjou

Fleurissement des pieds d'arbres à Angers

En 2005, la ville d'Angers a commencé à réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires. Parmi les diverses mesures appliquées sur l'ensemble de la ville, certaines concernaient plus particulièrement les pieds d'arbres. La ville a décidé en 2008, de végétaliser ces zones précisément, qui bien souvent, sont traitées ou fortement goudronnées. Grâce au fleurissement des pieds d'arbres à partir d'un mélange de plantes mellifères, les agents techniques ont constaté le retour progressif de la petite faune sauvage (insectes, oiseaux, micromammifères,...). Le développement de la biodiversité a permis de trouver un équilibre naturel pour ces zones qui limite ainsi l'installation des ravageurs et des parasites, constituant un véritable corridor écologique (trame verte). Et quand bien même ces derniers viendraient à coloniser un des 16 000 arbres d'alignement présents dans la ville, la diversification des essences, limite très fortement la propagation et la contamination interspécifique. Au final, grâce à la diversité des essences et au fleurissement des pieds d'arbres, la ville a pu supprimer tous ses traitements depuis 2005 !

Source : D'après le témoignage de Fanny Maujean, Directrice Parcs, Jardins et Paysages à la ville d'Angers

Ressources et contacts

- **Guide Pour une gestion durable des espaces publics en Picardie** / URCPIC de Picardie - CPIE des Pays de l'Aisne, 2012.
- **Guide des alternatives au désherbage chimique dans les communes** / FEREDDEC Bretagne, 2012.
- **Guide de la gestion raisonnable des espaces communaux** / GENTIANA ; Conseil général de l'Isère, 2005.
- **Objectif « Zéro phyto » - Dossier de veille scientifique, technique et des pratiques territoriales** / Plante & Cité, 2010.
- **Fiche technique : bandes fleuries** / Conseil Régional Poitou-Charentes -Charte Terre saine «Votre commune sans pesticides».
- **Pieds d'arbre, trottoirs et piétons : vers une combinaison durable ?** <https://developpementdurable.revues.org/9329>

